



Réunion publique du Conseil de quartier Secrétan

Mardi 23 novembre à 19h

École élémentaire, 119 avenue Simon Bolivar B



Réunion animée par **Léa FILOCHE**, déléguée du Maire pour le Conseil de quartier Secrétan, en présence du Maire du 19^{ème} arrondissement, **François DAGNAUD**.

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation de la Charte des Conseils de quartier « nouvelle génération »
2. Présentation du dispositif « Responsable du quartier Secrétan »
3. Point d'actualités sur le quartier et questions diverses

Concertation sur les Conseils de quartier « nouvelle génération »

En présence d'**Andrea Fuchs**, adjointe au Maire, chargée de la participation citoyenne et des Conseils de quartier, de l'égalité femmes hommes, des droits humains et de la lutte contre les discriminations.

Espaces de débat, d'information et de dialogue, les Conseils de quartier contribuent à dynamiser la démocratie participative dans le 19^e depuis près de 25 ans.

Essentiels pour stimuler la participation locale, les 11 Conseils de quartier du 19^e permettent de co-construire un territoire au profit des habitant·e·s et de faciliter leurs échanges avec la Mairie et ses élu·e·s.

Si leur rôle et leur fonctionnement ont régulièrement évolué depuis leur mise en place, l'évaluation partagée et le recul sur ceux-ci a amené la Mairie à franchir une nouvelle étape pour mieux répondre aux habitant·e·s qui veulent agir et intervenir, à leur rythme, à l'échelle de leur quartier.

Principales nouveautés :

- **L'Assemblée citoyenne de quartier :**

Ouverte à tou-te-s les habitant·e·s, usager·e·s et forces vives de chaque quartier, elle **se réunit chaque année pour proposer un agenda prioritaire de travail** sur des sujets et des projets prégnants à l'échelle du quartier pour l'année à venir. Elle permet également un retour sur les actions menées l'année précédente.

- **Le Groupe référent :**

Pôle de stabilité au sein de chaque Conseil de quartier, il **contribue au bon fonctionnement** de ce dernier **par son rôle de mobilisation et d'accompagnement des participant·e·s au Conseil de quartier**.

Accompagné de l'élu·e délégué·e du Maire pour le Conseil de quartier, il est **composé de maximum 21 personnes tirés au sort sur une liste de volontaires** pour une durée de **deux ans renouvelable**. Il respecte la **parité femme homme**.

Pour le tirage au sort, les volontaires sont répartis en **deux collèges** :

- **Un 1^{er} collège composé d'habitant·e·s** du quartier (entre deux tiers et trois quart du groupe),

- Un 2nd collège **constitué de forces vives** telles que services publics, associations, acteurs économiques, sociaux, de santé, culturels et tou-te-s les professionnel-le-s intervenant à l'échelle du quartier (entre un quart et un tiers du groupe).

- **Les Groupes projet :**

Dans le prolongement des priorités de l'Assemblée citoyenne de quartier, **les personnes souhaitant porter une action ponctuelle ou pérenne sur le quartier constituent des groupes projet**. Ces derniers peuvent s'organiser en vue de déposer un projet au Budget participatif.

Dans chaque groupe, un **binôme paritaire de co-rapporteur-e-s** s'assure du suivi et de l'avancée du projet dont il a la charge.

- **Les relations inter-conseils de quartier :**

Une fois par an, les **différents groupes référents de l'arrondissement se réunissent en plénière** afin de partager les bonnes pratiques et difficultés rencontrées, les actions et expériences ou encore recevoir des formations proposées par le service de la participation citoyenne de la Mairie.

- **Un budget d'investissement renforcé :**

Un **budget d'investissement renforcé des Conseils de quartier** est **mutualisé sous la forme d'une enveloppe unique de 90 000€ de crédits annuels d'investissement** afin de financer des projets collectifs à plus forts enjeux et à plus grande visibilité.

**L'ASSEMBLÉE CITOYENNE
DU CONSEIL DE QUARTIER
SECRÉTAN AURA LIEU LE
MARDI 1^{er} FÉVRIER.**

Si vous souhaitez candidater pour devenir membre du groupe référent et être tenu informé.e des informations concernant l'assemblée citoyenne de votre conseil de quartier, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante:

conseilsdequartier19@paris.fr

Présentation du dispositif « Responsable du quartier Secrétan »

En présence de **Colombe BROSSEL**, *adjointe à la Maire de Paris, en charge de la propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, du recyclage et du réemploi.*

De **Jean-Yves DOINET**, *adjoint au chef de la propreté du de la Division Propreté 19^{ème}, et responsable du quartier Secrétan*, de **Wojciech BOBIEC**, *chef de la Division Propreté 19ème* et d'**Alain FLUMIAN**, *chef du projet d'animation territoriale de la Direction Propreté.*

La Ville a eu la volonté de créer des responsables de quartier, et le quartier Secrétan a été choisi pour bénéficier de cette expérimentation afin d'accompagner et de s'inscrire en complément du projet « *Embellir votre quartier* ». À terme, chaque quartier parisien doit disposer d'un responsable.

- **Un dispositif qui rentre dans le cadre du pacte de proximité**

La mise en place de responsables de quartier répond à un besoin de proximité et d'une présence renforcée sur le terrain. Ses missions qui ne se limiteront pas aux questions de propreté, s'articuleront principalement autour des axes suivants :

- **Être présent sur l'espace public** pour signaler toutes les anomalies, suivre les signalements réalisés, améliorer la programmation des opérations de nettoyage et de collecte sur l'espace public, capitaliser sur les difficultés rencontrées lors de la mise en place de nouveaux aménagements et mobiliers urbains.
- **Être l'interlocuteur privilégié des usagers et commerçants** de l'espace public pour communiquer sur les actions de la ville de Paris, répondre aux interrogations, transmettre les demandes aux bons interlocuteurs.
- **Être l'interlocuteur quotidien des mairies d'arrondissement et du futur DGAEP** pour fluidifier le suivi des sujets relevant des autres directions de la ville et des tiers, informer des éventuelles difficultés rencontrées (le suivi des signalements, relations avec les usagers, les commerçants, les associations...).

Ce dispositif est aussi étroitement lié aux signalements faits via l'application mobile « [Dans ma rue](#) » (DMR) qui permet aux citoyen.ne.s de transmettre les anomalies constatées sur l'espace public ou dans un équipement municipal au service technique le plus proche et le plus compétent pour les analyser et les traiter.

Cette expérimentation n'entraînera aucun coût ou charge supplémentaire pour les habitant.e.s du quartier.

N'hésitez pas à contacter Monsieur Doinet à l'adresse suivante : jean-yves.doinet@paris.fr

Point d'actualités sur le quartier et questions diverses

➤ **Projet d'extension de la Fondation Rothschild** : un permis précaire a été demandé pour une durée de 6 ans, concernant la construction d'un bâtiment à R+4 sur 0 niveau de sous-sol, contre la façade de l'hôpital avenue Mathurin Moreau. Les constructions neuves seront de type bungalow de chantier de couleur claire. Ce permis précaire a pour objectif de permettre de maintenir l'offre de soin de l'hôpital (notamment en ambulatoire) alors qu'un projet de restructuration est en cours sur le site. Au terme du délai de 6 ans, les constructions seront enlevées et le terrain remis en état.

➤ **Valorisation des déchets** (*compostage, consignes de tri, collecte des déchets alimentaires*) : en 2019, la Mairie du 19e lance le tri et la collecte séparée des déchets alimentaires. Un nouveau règlement de collecte doit

être voté au Conseil de Paris en décembre 2021 afin de redonner toutes les règles en matière de collecte. De nouveaux outils pédagogiques, de dialogue, ainsi que de verbalisation, vont être mis en place.

Si vous souhaitez disposer de bacs marrons, de sachets de sacs (pour rappel, vous pouvez désormais utiliser des sacs de type kraft à la maison) et d'affiches de tri, n'hésitez pas à contacter directement **Franck Guillon**, responsable des collectes sélectives à l'adresse suivante : franck.guillon@paris.fr

Retrouvez toutes les informations en matière de réduction et valorisation des déchets et [ici](#).

Si vous souhaitez visiter les centres de traitement de déchets pour découvrir comment sont valorisés vos déchets ménagers, vous pouvez vous rendre sur le site du [Syctom](#).

➤ **Démarche « embellir votre quartier »** : Le quartier Secrétan fait partie de la nouvelle démarche « *Embellir votre quartier* » portée par la Ville de Paris et la Mairie du 19^e arrondissement. La concertation et les expérimentations menées (comme celle de la piétonisation de la rue de Meaux) ont permis de recueillir de nombreuses contributions. Les services techniques sont actuellement en train de réaliser un bilan de la concertation et étudient des propositions d'aménagement du quartier qui vous seront présentées lors d'une réunion publique courant janvier 2022.

Retrouvez toutes les informations [ici](#).

➤ **Trottinettes électriques** : depuis le 15 novembre dernier, la Ville de Paris a réussi à imposer la diminution de la vitesse des trottinettes électriques. Elle va être limitée à 10km/h dans près de 700 zones de Paris, au lieu de 20km/h. Les zones concernées sont "des lieux à forte pression piétonne comme les parcs, jardins, rues aux écoles, parvis de mairies, lieux de culte, rues piétonnes ou très commerçantes". Sont donc concernés, entre autres, les secteurs des Buttes-Chaumont.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
conseilsdequartier19@paris.fr
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

